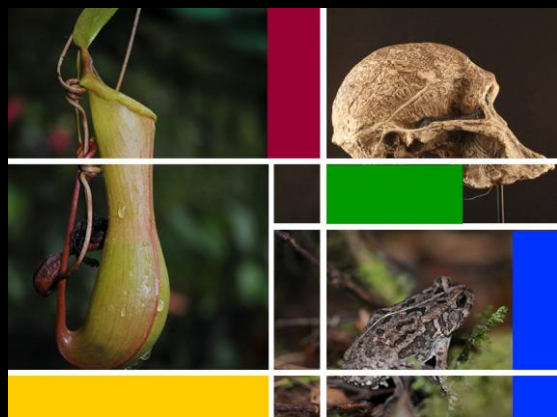


Lettre d'information

Sciences de la vie et de la Terre

Janvier 2010



Académie
de
Créteil



Toute l'équipe des IA-IPR de SVT de l'académie de Créteil vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010. Que cette année de la biodiversité apporte à toutes et à tous une grande variété de bonheurs et de réussites personnelles et professionnelles.

Sommaire

1. Réforme du lycée
2. TPE
3. Histoire des arts

1. Réforme du Lycée : La nouvelle seconde

La répartition horaire en classe de seconde

Enseignements	Horaires élève et professeur
Français	4 h
Histoire-géographie	3h
Langue vivante 1	5h30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
SVT	1h30
Education physique et sportive	2
Education civique, juridique et sociale	0h30
Accompagnement personnalisé	2h
Enseignements d'exploration	2 x 54h
Horaire élève total	28h30
Heures de groupe à effectif réduit dont 0h30 réservée pour l'ECJS	10h30
Horaire professeur total	39h

Les enseignements d'exploration en seconde (1h30 hebdomadaire soit 54h annuelles)

Un de ces enseignements portent sur les « méthodes et pratiques scientifiques ».

Il doit permettre aux élèves de se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie*. L'enseignement vise à montrer l'apport et l'importance de ces disciplines pour aborder les questions que se posent les sociétés modernes, pour en percevoir les enjeux, pour les aborder de façon objective. Il permet aussi de découvrir certains métiers et formations scientifiques.

**Selon les activités ou les projets proposés aux élèves, d'autres enseignants pourront être sollicités*

L'accompagnement personnalisé en seconde

- Un accompagnement adapté à l'élève pour développer l'autonomie, construire un projet d'orientation et apporter aide et approfondissement.
- Un accompagnement réalisé par les enseignants.
- Un accompagnement transversal différent du face à face pédagogique.

Le programme d'enseignement en seconde

Cette réforme s'accompagne d'un nouveau programme d'enseignement pour la classe de seconde mise en œuvre à partir de la rentrée 2010. Ce programme sera effectif le 1^{er} avril après validation par le CSE.

2. L'évaluation des TPE

Les TPE constituent une épreuve du baccalauréat avec ses règles imposées tant du point de vue des contenus que de la durée des présentations orales. Il est impératif de respecter le temps de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe sur la base de 10 minutes par candidat.

Le [B.O.E.N. n°41 du 10 novembre 2005](#) précise dans l'annexe 1 les critères de référence et le barème pour évaluer les trois composantes de chaque TPE en particulier la production (pertinence, forme choisie, inventivité...). Les élèves doivent avoir une connaissance exacte de ces critères d'évaluation ; toutes les conditions doivent être offertes aux membres des jurys pour qu'ils puissent évaluer la totalité des productions (écrites, visuelles, auditives...)

La notation des TPE.

Si seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte, la notation de l'épreuve doit se faire entre 0 et 20 et non pas entre 10 et 20. La note globale doit être en points entiers. Par ailleurs, **un élève qui ne se présente pas à l'oral**, ne doit pas se voir attribuer comme note de TPE la note sur 8 points. Il **doit être considéré comme absent**.

Le rôle majeur de la commission d'établissement.

Elle doit absolument travailler en amont (définition et harmonisation des critères d'évaluation, échelle des notes entre 0 et 20 ...) et en aval (réelle harmonisation) de l'évaluation.

Le calendrier

Entre le 8 février et le 16 février 2010 : mise à disposition des productions et des feuilles de synthèse dans les établissements

Entre le 15 février et le 13 mars 2010 : évaluation des TPE

3. Histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de **culture artistique partagée**. Il concerne tous **les élèves**. Il est porté par **tous les enseignants**. Il convoque **tous les arts**.

Textes officiels

Plusieurs Bulletins Officiels sont consacrés en tout ou partie à l'enseignement de l'Histoire des arts :

- [BO n° 19 du 8 mai 2008](#) (développement de l'éducation artistique et culturelle)
- [BO encart n° 32 du 28 août 2008](#) (organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts)
- [BO n° 21 du 21 mai 2009](#) (circulaire de préparation de rentrée)
- [BO n° 31 du 27 août 2009](#) (modalités d'attribution du DNB)
- Sur [Eduscol](#)

Histoire des arts et SVT

Plusieurs sites académiques présentent des exemples de supports artistiques utilisables en SVT

- [Académie de Nancy-Metz](#)
- [Académie de Rennes](#)

Il existe également des sites personnels somptueux sources de documents pour illustrer les arts de l'espace ou les arts du visuel

- [ARKIVE](#)
- [Un site d'images aériennes](#)

Les IA-IPR de SVT de l'académie de Créteil.
Jean-Marie LEPOUCHARD
Jean-Pierre LEVISTRE
Alain POTHET
Michelle RONDEAU-REVELLE